VOIE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE OPTIONS SCIENTIFIQUE, ECONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE

CULTURE GENERALE

☐ Vu code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 30-5-2013 ; avis du Cneser du 17-3-2014 ; avis du CSE du 20-3-2014

I - OBJECTIFS DE FORMATION

Commun aux classes préparatoires économiques et commerciales options scientifique, économique et technologique, cet enseignement, qui concerne à part égale les lettres et la philosophie, est partie constituante de la formation générale des étudiants.

Sa finalité est de former l'esprit à une réflexion autonome et éclairée, par la lecture ample et directe des grands textes et par la pratique de la dissertation, qui apprend à s'interroger, à conduire une pensée cohérente et à exploiter d'une manière pertinente ses lectures. L'exercice de la lecture et du résumé de texte(s) permet également d'aller à l'essentiel. Cet enseignement a trois objectifs majeurs :

- 1. Il vise à développer chez les étudiants la maîtrise de l'expression écrite et orale ainsi que l'aptitude à communiquer, compétences indispensables pour leur future vie professionnelle.
- 2. Il les entraı̂ne à approfondir leur réflexion personnelle et leur sens critique.
- 3. Il leur permet d'enrichir leur culture et de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent.

II - PROGRAMME

Aucune liste d'œuvres et d'auteurs n'est proposée, ni pour la première année, ni pour la seconde. Chaque professeur, responsable de ses choix, détermine librement, selon ses compétences et ses goûts, les œuvres philosophiques, littéraires ou autres, qu'il juge nécessaires à son enseignement.

Première année

Le programme permet d'élargir et d'approfondir la culture acquise au cours des études secondaires, et de consolider les bases nécessaires à une réflexion personnelle.

Les rubriques proposées ne doivent pas être comprises comme des thèmes de connaissance empirique ou historique, mais comme des moments significatifs dans l'histoire de notre pensée.

On évitera toute étude qui séparerait les notions ou les concepts de leur passé et des corrélations et résonances à travers lesquelles, à telle époque, se précisent leur usage et leur sens. On s'efforcera de mettre en relation l'étude des œuvres littéraires ou philosophiques avec les représentations mythologiques, religieuses, esthétiques et avec l'histoire des sciences, des arts et des techniques. On s'attachera toujours ainsi à mettre en lumière la portée universelle de ces œuvres.

Ce programme est constitué des rubriques suivantes :

- l'héritage de la pensée grecque et latine ;
- les apports du judaïsme, du christianisme et de l'islam à la pensée occidentale ;
- les étapes de la constitution des sciences exactes et des sciences de l'homme ;
- l'essor technologique, l'idée de progrès ;
- la société, le droit et l'Etat modernes ;
- les figures du moi et la question du sujet depuis la Renaissance ;
- l'esprit des Lumières et leur destin ;
- quelques grands courants artistiques et esthétiques depuis la Renaissance ;
- les principaux courants idéologiques contemporains.

Les rubriques seront abordées selon un parcours que le professeur déterminera librement en fonction de regroupements et de problématiques dont il a l'initiative et la responsabilité.

Seconde année

Arrêté du 20/5/2014 – sur Bulletin Officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, n° 24 du 12 juin 2014.

Durant l'année scolaire 2014-2015, le programme de culture générale des classes préparatoires économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique, porte en seconde année sur l'étude du thème suivant : « La vérité ».